

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ POLYURETHANE RESIN UR5041

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|-------------------|--|
| Nom du produit | POLYURETHANE RESIN UR5041 |
| Numéro du produit | UR5041A, EUR5041A, EUR5041AB200K, EUR5041AB5K, EUR5041K1K, EUR5041K20K, EUR5041K25K, EUR5041K5K, EUR5041RP250G, EUR5041RP250GE, ZE |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|----------------------------|--|
| Utilisations identifiées | Résine. |
| Utilisations déconseillées | Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-------------|---|
| Fournisseur | ELECTROLUBE. A division of HK WENTWORTH LTD ASHBY PARK, COALFIELD WAY, ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR UNITED KINGDOM +44 (0)1530 419600 +44 (0)1530 416640 info@hkw.co.uk |
|-------------|---|

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

| | |
|-------------------------------|---|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Dangers pour la santé humaine | Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 |
| Dangers pour l'environnement | Non classé. |

Classification (67/548/CEE) Xi;R37/38,R41.
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

POLYURETHANE RESIN UR5041

| | |
|--|---|
| Mentions de danger | H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires. |
| Mentions de mise en garde | P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| Contient | CALCIUM CARBONATE, 2-ÉTHYLHEXANE-1,3-DIOL |
| Mentions de mise en garde supplémentaires | P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans ... |

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. The above phrases are the risks associated with the product

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | |
|-------------------------------|--|
| CALCIUM CARBONATE | 10-30% |
| Numéro CAS: 1317-65-3 | Numéro CE: 215-279-6 |
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) |
| Skin Irrit. 2 - H315 | Xi;R36/37/38. |
| Eye Irrit. 2 - H319 | |
| STOT SE 3 - H335 | |
| 2-ÉTHYLHEXANE-1,3-DIOL | 10-30% |
| Numéro CAS: 94-96-2 | Numéro CE: 202-377-9 |
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) |
| Eye Dam. 1 - H318 | Xi;R41 |

POLYURETHANE RESIN UR5041

| | | |
|-----------------------|--|----------------------|
| 1,3-BUTADIÈNE | | <1% |
| Numéro CAS: 106-99-0 | | Numéro CE: 203-450-8 |
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) | |
| Flam. Gas 1 - H220 | F+;R12 Carc. Cat. 1;R45 Muta. Cat. 2;R46 | |
| Press. Gas | | |
| Muta. 1B - H340 | | |
| Carc. 1A - H350 | | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|--|
| Information générale | Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste. Traiter en fonction des symptômes. |
| Inhalation | Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin immédiatement. |
| Contact cutané | Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact oculaire | Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse. Poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m³. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

POLYURETHANE RESIN UR5041

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

1,3-BUTADIÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 10 ppm 22 mg/m³

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

CHINA CLAY (CAS: 1332-58-7)

Commentaires sur les composants OSHA PEL= 15 mg/m³ TOTAL DUST

8.2. Contrôles de l'exposition

POLYURETHANE RESIN UR5041

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. EN166

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gloves should conform to EN374

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2, est recommandé. EN14387 Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air approprié lors de la pulvérisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------|-------------------|
| Aspect | Liquide visqueux. |
| Couleur | Noir. |
| Odeur | Aromatique. |
| Viscosité | @ °C |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------------|--------|
| Autres informations | Aucun. |
|---------------------|--------|

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|------------|--|
| Réactivité | Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. |
|------------|--|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|--------------------|--|
| Stabilité chimique | Stable à température ambiante normale. |
|--------------------|--|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Possibilité de réactions dangereuses | Non disponible. Ne polymérisera pas. |
|--------------------------------------|--------------------------------------|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|---------------------|--|
| Conditions à éviter | Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. |
|---------------------|--|

POLYURETHANE RESIN UR5041

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Chauffer peut générer les produits suivants: Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs irritants. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune information disponible.

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut provoquer une irritation cutanée/eczéma.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

Indications de transport routier Non classé

POLYURETHANE RESIN UR5041

Indications de transport ferroviaire Non classé

Indications de transport maritime Non classé

Indications de transport aérien Non classé

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).

Document d'orientation

Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII) Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII) Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Publié par Toni Ashford

Date de révision 22/09/2015

Révision 5

Numéro de FDS 10874

POLYURETHANE RESIN UR5041

| | |
|---|--|
| Phrases de risque dans leur intégralité | R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. |
| | R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau. |
| | R41 Risque de lésions oculaires graves. |
| | R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Mentions de danger dans leur intégralité | H220 Gaz extrêmement inflammable. |
| | H315 Provoque une irritation cutanée. |
| | H318 Provoque des lésions oculaires graves. |
| | H319 Provoque une sévère irritation des yeux. |
| | H335 Peut irriter les voies respiratoires. |
| | H340 Peut induire des anomalies génétiques. |
| H350 Peut provoquer le cancer. | |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE POLYURETHANE RESIN UR5041B

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial POLYURETHANE RESIN UR5041B
 No du produit UR5041B, EUR5041B, EUR5041BB5K, EUR5041K1K, EUR5041K20K, EUR5041K25K, EUR5041K5K, EUR5041RP250G, EUR5041RP250GE, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.
 Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK
 WENTWORTH LTD
 ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
 ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
 LE65 1JR
 UNITED KINGDOM
 +44 (0)1530 419600
 +44 (0)1530 416640
 info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

| | |
|--------------------------------|--|
| Risques Physiques et Chimiques | Non classé. |
| Pour l'homme | Acute Tox. 4 - H332;Skin Irrit. 2 - H315;Eye Irrit. 2 - H319;Resp. Sens. 1 - H334;Skin Sens. 1 - H317;Carc. 2 - H351;STOT Single 3 - H335;STOT Rep. 2 - H373 |
| Pour l'environnement | Non classé. |

Classification (1999/45/CEE)

Xn;R20, R48/20. Carc. Cat. 3;R40. R42/43. Xi;R36/37/38.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avvertissement

Danger

Mentions De Danger

| | |
|------|--------------------------------------|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |

POLYURETHANE RESIN UR5041B

| | |
|------|--|
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Conseils De Prudence

| | |
|--------------|--|
| P285 | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. |
| P280 | Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. |
| P305+351+338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P313 | Consulter un médecin. |
| P342+311 | En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |

Conseils De Prudence Supplémentaires

| | |
|----------|--|
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P260 | Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. |
| P333+313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

| | |
|--------|--|
| EUH204 | Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. |
|--------|--|

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

| | | |
|--|-----------------------------|----------------|
| DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE | | 80-100% |
| No CAS : 101-68-8 | No CE : 202-966-0 | |
| Classification (CE 1272/2008) | Classification (67/548/CEE) | |
| Acute Tox. 4 - H332 | Carc. Cat. 3;R40 | |
| Skin Irrit. 2 - H315 | Xn;R20,R48/20 | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | Xi;R36/37/38 | |
| Resp. Sens. 1 - H334 | R42/43 | |
| Skin Sens. 1 - H317 | | |
| Carc. 2 - H351 | | |
| STOT Single 3 - H335 | | |
| STOT Rep. 2 - H373 | | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

Ingredients are registered on AICS

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Donner de l'air frais et garder au chaud et au repos, de préférence dans une position assise, confortable, le dos droit. Consulter un médecin si les troubles persistent. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Observer que les symptômes d'œdème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition. Appeler immédiatement une ambulance.

POLYURETHANE RESIN UR5041B

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin !

Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Risque d'anhélation pseudo-asthmatique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse. Poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

L'incendie engendre la formation de gaz toxiques.

Risques particuliers

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées irritants de : Cyanure d'hydrogène (HCN). Gaz nitreux (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Utiliser un masque à conduit d'air à surpression si le produit est impliqué dans un feu.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Lors de manipulations de la matière déversée, veuillez consulter la rubrique sur les mesures de protection à prendre.

Porter un équipement de protection approprié. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

POLYURETHANE RESIN UR5041B

Les personnes avec une déficience fonctionnelle du poumon ne doivent pas manipuler cette préparation. Les personnes sensibles à des réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit. Éviter la formation de brume/aérosols. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de vapeurs. Les opérations de pulvérisation sont permises uniquement dans des systèmes clos ou cabines de pulvérisation avec une ventilation adéquate. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans le récipient original. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

| Appellation | NORME | VME - 8 Hrs | | VLE - 15 Min | | Obs. |
|--|-------|--------------------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|------|
| | | | | | | |
| DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE | VLEP | 0.01 ppm(S-Inh) | 0.1 mg/m ³ (S-Inh) | 0.02 ppm(S-Inh) | 0.2 mg/m ³ (S-Inh) | |

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Description Des Ingrédients

Il n'y a pas de limite d'exposition pour cet/ces ingrédient(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs. Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable. Un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2, est recommandé. EN14387 Par pulvérisation, porter un appareil respiratoire approprié à adduction d'air.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en : Caoutchouc, néoprène ou PVC. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gloves should conform to EN374

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN166

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Contrôle d'exposition lié

à la protection de l'environnement

Les résidus et les conteneurs vides doivent être éliminés en tant que déchets dangereux conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------------|
| Aspect | Visqueux Liquide |
| Couleur | Ambre. |
| Odeur | Odeur de moisi. |
| Solubilité | Insoluble dans l'eau |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) | >200 (392 F) |
| Point de fusion (°C) | <15 (<59 F) |
| Densité relative | 1.23 @ 20 °C (68 F) |
| Pression de vapeur | 1300 kPa @ 25 °C (77 F) |
| Viscosité | 500 mPas @ 25 °C (77 F) |
| Point d'éclair (°C) | >200 (392 F) CF (Creuset fermé). |
| Température d'auto-inflammation (°C) | >530 (986 F) |

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réagit fortement avec les acides forts, les bases, les produits chimiques organiques et certaines combinaisons métalliques.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Polymérisation Dangereuse**

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Réagit fortement avec les acides forts, les bases, les produits chimiques organiques et certaines combinaisons métalliques.

10.5. Matières incompatibles**Matières À Éviter**

Eau, vapeur, mélanges contenant de l'eau. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées produisent : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Cyanure d'hydrogène (HCN).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Dose Toxique 1 - DI 50**

>2000 mg/kg (oral rat)

Concentration Toxique - CL 50

490 mg/l/4 h (inhalation rat)

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Informations générales

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Inhalation

Nocif par inhalation. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. On s'attend à ce que le polymère soit de faible toxicité.

12.1. Toxicité

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l >1000

Toxicité aiguë - Poissons

CL0 96 heures > 1000 mg/l

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l >500

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE0 > 500 mg/l Daphnia magna

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CE0 72 heures 1640 mg/l Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Ce produit est difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information requise.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les résidus et les conteneurs vides doivent être éliminés en tant que déchets dangereux conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

Notes Pour Le Transport Routier

Non classé.

Notes Pour Le Transport Par Rail

Non classé.

Notes Pour Le Transport Maritime

Non classé.

Notes Pour Le Transport Aérien

Non classé.

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**Étiquettes De Transport**

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

14.4. Groupe d'emballage**14.5. Dangers pour l'environnement****Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin**

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Législation UE**

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Listes santé et environnement

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

| | |
|-------------------------|----------------|
| Émise Par | Helen O'Reilly |
| Date de révision | APRIL 2013 |
| Révision | 4 |
| No FDS | 10875 |

Phrases - R (Texte Intégral)

| | |
|-----------|--|
| R40 | Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes. |
| R36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. |
| R48/20 | Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. |
| R20 | Nocif par inhalation. |
| R42/43 | Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. |

POLYURETHANE RESIN UR5041B

Mentions De Danger Completes

| | |
|------|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.